

Saint-Etienne,

le 9 janvier 2010

Objet : Les impôts à Saint-Etienne, suite au récent article du Progrès

Bonjour à toutes et à tous,

Le titre de la "Une" du Progrès du jeudi 7 janvier concernant les impôts à Saint-Etienne a provoqué chez certains de nos concitoyens, et peut-être pour vous-même, des interrogations, voire des désapprobations, dont certaines m'ont été transmises.

Il me paraît donc important d'apporter quelques précisions, que l'on retrouve d'ailleurs en partie dans l'article publié en page intérieure, mais qui naturellement passent au second plan au regard de la brutalité du titre, évoquant au-dessus de ma photo une nouvelle hausse d'impôt dans notre ville. Je précise que je ne mets nullement en cause les journalistes, car il s'agit surtout d'un problème de titrage de la Une, qui relève de la direction du journal.

En quelques mots, **quelles sont les situations de la ville et de l'agglomération au regard de la fiscalité ?**

1/ **Le budget 2010 de la Ville de Saint-Etienne** limite la hausse de la fiscalité à **2 %**, décidée à l'automne dernier. Cette hausse est presque 2 fois moins importante que celle du département de la Loire (3,5 %) et de bien d'autres communes. Je n'ignore pas en effet la situation modeste de nombreux ménages stéphanois et je m'efforce donc de limiter ainsi la fiscalité au minimum indispensable. Vu la situation financière de la ville - la plus dégradée, aujourd'hui, en France, de toutes les grandes villes - cette hausse modérée n'est possible qu'en raison d'une gestion très rigoureuse des dépenses communales. Le redressement financier de la ville s'amorce avec ce budget 2010. La rigueur de gestion des dépenses devra être poursuivie au moins pendant 10 ans, et de nouvelles économies sur les dépenses seront proposées dès 2010. Le niveau d'augmentation des impôts en 2011 ne peut évidemment être connu aujourd'hui **mais mon objectif reste de ne pas augmenter les taux pour 2011 et pour les années suivantes. Priorité absolue sera donnée à la baisse des dépenses.**

2/ **La Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole** (gestion des transports, des déchets, des grands équipements, du développement économique, etc.), à laquelle appartient notre ville avec 42 autres communes, **est elle aussi confrontée à une situation financière quasiment ingérable depuis décembre 2009.** D'une part en effet, l'application de la réforme de la taxe professionnelle votée fin décembre à l'initiative du gouvernement et la crise économique font perdre 9 Millions d'€ dès 2010 au regard des recettes attendues.

D'autre part, le rejet du principe d'une fiscalité mixte en décembre nous interdit de bénéficier des 8 Millions d'€ attendus sur cette ligne. **Au total, ce sont donc 17 M€ de recettes attendues qui feront défaut**, alors même que s'accumulent les conséquences des très lourds investissements votés entre 2003 et 2008 par l'ancienne majorité - près de 700 M€ au total - avec des factures conséquentes qui restent à payer encore en 2010, de nouveaux frais de fonctionnement concernant les grands équipements comme l'église Le Corbusier à Firminy ou la Cité du Design à Saint-Etienne pour ne citer que ceux-ci. De plus, les remboursements des emprunts pour payer les investissements antérieurs ont été décalés à partir de 2009 et augmenteront dès les prochaines années.

Le budget 2010 de Saint-Etienne Métropole exige en conséquence de trouver au moins 8 Millions d'€ dès janvier 2010 pour être équilibré et accepté par l'Etat, qui exerce logiquement son devoir de contrôle. Je proposerai prochainement aux maires, en concertation avec eux, et aux conseillers communautaires des solutions pour combler ce déficit.

Actuellement, il est envisagé de réduire les dépenses de manière drastique sur certaines lignes, diminuant ainsi certains services rendus par le passé par l'agglomération. Mais cela ne suffira pas ; et il est aussi envisagé de réduire une partie des reversements que Saint-Etienne Métropole apporte aux communes. La concertation avec les maires se poursuivra. Une telle décision pourrait conduire à une perte de 2 millions d'€ pour la Ville de Saint-Etienne sur les recettes prévues au budget initial 2010. Sur ce point, **j'ai clairement réaffirmé à la presse et aux élus que, même si ce devait être le cas, la fiscalité 2010 de la ville ne serait pas alourdie au-delà des 2 % déjà votés.**

3/ A partir de 2011, la réforme de la taxe professionnelle s'appliquera en totalité et bouleversera les conditions de financement de Saint-Etienne Métropole. A l'heure actuelle, personne ne sait donc quelles seront les ressources de l'agglomération en 2011 pour faire face à ses lourdes charges. Cette incertitude majeure ne peut que nous amener à être très prudents en matière d'investissements prévisionnels pour 2011.

Chacun comprend ainsi aisément que le financement futur de l'agglomération exigera, d'une façon ou d'une autre, des ressources importantes. En d'autres termes, la crise, les pertes de recettes dues à la réforme de la Taxe Professionnelle, l'ampleur des échéances à payer pour les équipements métropolitains décidés antérieurement conduiront l'agglomération à devoir boucler un budget 2011 dans des conditions très délicates. Les solutions possibles seront élaborées en coopération avec les maires et les communes durant l'année 2010, avec des conséquences sur les budgets des communes que personne ne peut encore évaluer.

En m'excusant d'avoir été sans doute un peu technique, mais ceci est nécessaire à une compréhension objective de la réalité.

Bien cordialement,

--

Maurice Vincent
Maire de Saint-Etienne
Président de Saint-Etienne Métropole
Conseiller régional